

## FACTURATION

Prix\* d'un repas :

du midi : 9,40 €

du soir : 6,40 €

\*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année en janvier.

La facture mensuelle est envoyée à terme échu en début du mois suivant.

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture auprès du Trésor Public à l'adresse suivante :

### TRÉSOR PUBLIC

37, rue de la Brelandière,  
86100 Châtellerault  
(à l'ordre du Trésor Public).

## INFORMATIONS UTILES

**Le portage des repas** est un service mis en place par le CCAS et géré par le service restauration des Résidences Elsa Triolet et Louis Aragon.

**SERVICE DU PORTAGE DE REPAS :**

Tél. : 05 49 90 35 14

Courriel : [portage.repas@naintre.fr](mailto:portage.repas@naintre.fr)

## PORTAGE DES REPAS

*Une solution  
pour bien manger chez soi !*



**PORTAGE DES REPAS**

05 49 90 35 14

[portage.repas@naintre.fr](mailto:portage.repas@naintre.fr)

[www.naintre.fr](http://www.naintre.fr)





## Des repas «faits maison» à domicile, une solution pour bien manger !

*Essayer le portage des repas, c'est l'adopter !*

### DES REPAS ÉQUILIBRÉS ET FAITS MAISON, COMME AU RESTAURANT !

Tous les repas sont confectionnés par le restaurant des Résidences à partir de produits frais, locaux et de saison.

Le chef du restaurant propose des menus équilibrés, de qualité et faits maison. Il s'adapte à tous les besoins (régime sans sel, sans sucre, sortie d'hospitalisation...).

Les repas se composent :

Pour le midi :

d'une entrée, d'un plat principal avec accompagnement, de fromage et salade, d'un dessert ou fruit et d'une 1/2 baguette.

Pour le soir :

d'un potage, d'un plat principal, de fromage et d'un dessert ou fruit.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PORTAGE DES REPAS ?

Toutes les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de préparer leur repas ou d'effectuer leurs courses.

Pour un besoin occasionnel ou régulier, les repas sont livrés sur les communes de : Naintré, Beaumont et Colombiers (dans un rayon de 10 kms autour de Naintré).

### COMMENT COMMANDER UN REPAS ?

Par téléphone ou par mail en indiquant votre adresse et le nombre de repas souhaité. Votre demande sera traitée dans un délai de 24 h (hors-week-end).

Lors de la première livraison, un formulaire à compléter vous sera remis.

### QUAND PUIS-JE SOLLICITER LE SERVICE ?

Le portage des repas est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h par téléphone ou par mail.

### COMMENT INTERROMPRE LE PORTAGE ?

Sans engagement, il vous suffit de téléphoner pour arrêter le service du portage des repas au moins 24 h avant la livraison prévue.

### COMMENT SE PASSE LA LIVRAISON ?

Vous pouvez bénéficier des repas 7 jours sur 7 du lundi au dimanche.

La livraison des repas du midi et du soir s'effectue du lundi au vendredi entre 9 h et 13 h.

Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi.

**ATTENTION, les repas livrés sont à réchauffer.**



SERVICE DU PORTAGE DE REPAS : Tél. : 05 49 90 35 14, Courriel : [portage.repas@naintre.fr](mailto:portage.repas@naintre.fr)

TOUTES LES INFOS SUR LE SITE : [WWW.NAINTRE.FR](http://WWW.NAINTRE.FR)